

Association Loi 1901

N° de déclaration d'existence : 21 51 00 158 51
N° de code SIRET : 381.522.689.000.11
N° de code APE : 8542 Z
N° d'inscription à la préfecture : 6592
N° FINESS : 51 00 11281

DEVIS FORMATION
Tuteur - Maître d'apprentissage
Session 1 et Session 2 - 2026

3 journées de 7H, 2 journées de 6H30 et 1 journée de 6H00 soit 40H00

CONTENUS DE LA FORMATION

1er jour

Pré-accueil de convivialité : café, tour de table...

Autotest de positionnement

– Matin : L'accueil et le livret d'accueil

– Après-midi : Le processus d'admission

2e jour

– Matin : Définition des compétences, blocs de compétences, construction des référentiels

– Après-midi : La démarche tutorale : un positionnement

3e jour

Les aspects législatifs, règlementaires et institutionnels des formations

4e jour

– Matin : Des référentiels à l'offre de formation

– Après-midi : La régulation et la gestion des difficultés

5e jour

La gestion du partenariat avec les organismes de formation

La place de la contractualisation

6e jour

– Matin : La régulation et la gestion des difficultés (suite)

– Après-midi : Une offre de formation et les situations apprenantes + Bilan de fin de module

Évaluation qualitative

DEROULEMENT ET CALENDRIER

Durée :

3 journées de 7 H 00 : 9 H 00 – 12 H 30 et 13 H 30 – 17 H 00

2 journées de 6 H 30 : 9 H 00 – 12 H 30 et 13 H 30 – 16 H 30 ou 9 H 00 - 12 H 00 et 13 H 30 – 17 H 00

1 journée de 6 H 00 : 9 H 00 – 12 H 00 et 13 H 30 – 16 H 30

Soit 40 H 00 au total.

Dates :

Dates session 1 :

- Lundi 12 janvier 2026
- Mardi 13 janvier 2026
- Mercredi 14 janvier 2026
- Lundi 19 janvier 2026
- Mardi 20 janvier 2026
- Mercredi 21 janvier 2026

Dates session 2 :

- Lundi 11 mai 2026
- Mardi 12 mai 2026
- Mercredi 13 mai 2026
- Lundi 18 mai 2026
- Mardi 19 mai 2026
- Mercredi 20 mai 2026

Lieu : dans nos locaux, 8 rue Joliot-Curie, 51100 REIMS.

La formation concernera un groupe de 12 à 15 personnes.

COÛT

COÛT TOTAL : 600,00 € (soit un coût individuel horaire de 15,00€)

Ce prix inclut la totalité des frais de dossier et le coût pédagogique